

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de l'IREM en date du 5 septembre 2022;

Vu l'avis favorable de l'Assemblée des Directeurs d'IREM en date du 30 septembre 2022;

ARRETE

Article 1:

Monsieur Mickaël DOS SANTOS est nommé Directeur de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM).

Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/10/2022

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

10 OCT 2022

- Publié le

10 OCT 2022

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.